



Le moteur du « propriétaire » (2) : L'ardente obligation de l'équilibre

Vendredi 18 août 2017 - N°177

La priorité d'une base solide pour soutenir l'ensemble du système



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Pour la plupart des propriétaires et pour nombre d'éleveurs, les courses sont un loisir : nous devons accepter d'y consacrer un budget en contrepartie du plaisir que nous retirons de l'exercice de notre passion. Une passion basée sur la compétition, ses aléas, ses déceptions et, aussi, ... ses gains.

Ainsi, quand les grands équilibres financiers de cette activité à risque évoluent, ils ont un impact – positif ou négatif – sur l'évolution du nombre de propriétaires et sur le nombre de chevaux à l'entraînement.

L'enveloppe des allocations et évidemment la répartition de celle-ci entre les différentes catégories de chevaux influent directement sur la structure du propriétaire : les retours financiers sont la rémunération du rêve. Quand on joue, il faut pouvoir espérer gagner.

J'ai souvent évoqué – la semaine dernière encore – la notion de pyramide fondée sur le fait que ce sont les épreuves réunissant un nombre de partants supérieur à 12 ou à 14, et faisant forcément très majoritairement appel à des chevaux de niveau moyen, qui permettent de faire l'essentiel de la recette. Ce sont elles qui financent l'ensemble du programme et, notamment, le programme de haut niveau et de spéculation qui réunit moins de partants et ne peut pas se financer par lui-même par les paris pris sur ses courses. Nul ne peut sérieusement contester ce point.

Pour autant, la protection et le développement d'une base large et solide de propriétaires va très au-delà de la simple préoccupation du chiffre d'affaires du P.M.U. Dès lors que notre loisir devient déraisonnable parce que trop cher et que beaucoup de propriétaires réduisent leurs effectifs ou plus directement renoncent à leurs couleurs, c'est l'ensemble de la chaîne qui est impactée. Moins de clients pour les éleveurs (nous ne parlons pas ici des vendeurs du mois d'août à Deauville, qui concernent des propriétaires jouant plus la spéculation que les allocations), moins de pensions réglées chez les entraîneurs... C'est l'ensemble de l'écosystème qui part en spirale négative.



Dans un premier temps, les entraîneurs réagissent en proposant aux propriétaires de s'associer entre eux et le plus souvent avec eux. Puis, progressivement les entraîneurs deviennent de plus en plus propriétaires. Le professionnel qui doit vivre de son métier finit par assumer le fort risque de perte d'une activité de loisirs. Un programme très élitiste comme l'est le programme français est au point de rupture de l'équilibre : en accélérant avec une répartition des allocations de plus en plus concentrée sur les grandes écuries de la compétition-spéculation, les propriétaires compétition-loisir qui disposent de revenus plus « normaux » ne peuvent plus suivre et jettent l'éponge, progressivement mais inéluctablement

Les Écuries de Groupe peuvent être un trompe-l'oeil

Pour enrayer cette tendance lourde, France Galop a mis en place une politique volontariste de développement des écuries de groupe à la fois en assouplissant les règles du Code des Courses pour leur constitution mais aussi en essayant d'appuyer cette politique sur des démarches de communication qui ont donné pas mal de résultats. Les créations d'écuries de groupe se sont en effet multipliées depuis ces dernières années.

Je serais mal placé pour contester l'intérêt de ces écuries. Je suis moi-même co-fondateur et gérant d'une écurie de groupe qui fut l'une des toutes premières à voir le jour au Galop et qui reste aujourd'hui active au bout de 34 ans.

Nombre d'adhérents des P.P. sont engagés dans des réussites de ce type. Mais je suis aussi bien placé pour en connaître les limites.

Si les écuries de groupe sont un moyen très utile pour attirer des nouveaux propriétaires en leur proposant d'encadrer leurs premiers pas dans un monde pas toujours facile à pénétrer, nombre d'entre elles sont devenues soit des terrains de business pour des professionnels en mal de clients, soit des bases de replis pour des propriétaires qui cherchent là le moyen de mutualiser les coûts de leurs chevaux qu'ils ne veulent ou ne peuvent plus entretenir tout seuls. Ce n'était évidemment pas le but recherché. Le faible intérêt des Écuries de Groupe pour le « Salon » que voulait mettre en place le syndicat des Propriétaires et France Galop et qui a dû être annulé faute de partants, témoigne aussi des limites de cet engouement parfois artificiellement entretenu.

Et cette tendance n'est pas que française. Pour alimenter ma réflexion sur ce sujet, je me suis appuyé notamment sur une étude britannique très complète récemment publiée par le *Racing Post*. En Angleterre, entre 2008 et 2016, le nombre de propriétaires « seuls » (par opposition à ceux qui s'associent) est passé de 2.632 à 1.852, soit une baisse de l'ordre de 30%.

Les écuries de groupe ne peuvent être vendues comme des placements financiers rentables pour de nouveaux arrivants qui seront nécessairement déçus. Elles sont trop souvent, pour des propriétaires existants, le début du renoncement aux couleurs, la transition vers la sortie du propriétaire.

Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



Une répartition plus juste des allocations

Selon cette même étude anglaise, 80% des propriétaires ayant renoncé à faire courir citent, comme première raison, le coût trop élevé de ce loisir. Il faut admettre qu'avec un taux de couverture estimé à 25% des coûts d'entretien (contre 50% en France), leur équation est bien plus défavorable que la nôtre. Mais nos tendances sont pour autant comparables. Ainsi en 2016, le montant global de leurs allocations a atteint un niveau record, distribué pour l'essentiel aux très grandes écuries. Les propriétaires « ordinaires » n'ont que peu bénéficié de ces augmentations et se sont lassés en forte proportion.

Les deux principales conclusions de ce rapport britannique ne peuvent pas nous laisser indifférents :

1.- L'argent doit être réorienté vers les courses de niveaux intermédiaires qui n'ont pas été suffisamment rétribuées depuis des années et qui permettent une redistribution moins concentrée.

2.- Une réflexion doit conduire à distribuer des allocations jusqu'à la huitième place de manière à encourager les propriétaires à rester dans le système mais aussi à favoriser le nombre de partants. Sans proposer d'aller dans un premier temps jusque-là, le paiement systématique des sixièmes places en France pourrait sans aucun doute avoir des conséquences salutaires.

Je connais la sempiternelle et méprisante objection des défenseurs d'un élitisme excessif et donc destructeur : il ne faut pas saupoudrer et transformer les courses en « sécurité sociale ». Selon eux, il faudrait au contraire – et très paradoxalement – concentrer les enveloppes sur la catégorie d'intervenants qui ne jouent pas les allocations, mais la valorisation et la spéculation entre eux. Mais quand il n'y aura plus de propriétaires en nombre suffisant, il n'y aura plus de courses en France !

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr